

# Dossier de candidature

## Fête des Paysans et Artisans

Dimanche 23 août 2020 à Entremont-le-Vieux

Prénom - Nom du référent:

Raison Sociale:  N° SIRET

Adresse:

Téléphone  Mail:

Attention le mail est obligatoire, merci de l'écrire lisiblement

J'ai lu le règlement intérieur de la fête et je m'engage à le respecter (cochez cette case)

Présentation de votre activité / produits exposés:


  


Démonstration / animation OBLIGATOIRE que vous proposerez (nous portons un intérêt particulier sur les démonstrations/animations dans notre choix des candidatures):

Le lot que vous donnerez pour la tombola:

Précisez vos éventuels besoins techniques ou remarques:

Merci de cocher la case appropriée	<input type="checkbox"/> Je ne vends pas de nourriture sur place	<input type="checkbox"/> Je vends de la nourriture sur place
<b>Emplacement</b> : 3 mètres linéaires	40€	120€
<b>Mètre linéaire supplémentaire</b> (facultatif):	10€ X <input type="text"/> nbre de mètre(s) = <input type="text"/> €	30€ X <input type="text"/> nbre de mètre(s) = <input type="text"/> €
<b>Forfait électricité</b> : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 10€, gratuit si utilisé <b>UNIQUEMENT</b> pour la démonstration <b>Merci de le préciser dès maintenant !!</b>	Si oui : puissance en kwatts : <input type="text"/> KW = <input type="text"/> €	
<b>Total à verser par chèque</b>	= <input type="text"/> € (Emplacement + Mètres supplémentaires + EDF)	
<b>Adhésion Fête des Paysans et Artisans</b> <input type="checkbox"/> Je suis adhérent(e) à l'AADEC : gratuit <input type="checkbox"/> Je ne suis pas adhérent(e) à l'AADEC : 10€ <i>Attention il s'agit de l'adhésion spécifique pour la Fête des Paysans et Artisans et non de l'adhésion annuel à l'AADEC</i> <b>A verser par chèque sur un 2ieme chèque indépendant du précédent</b>	= <input type="text"/> €	

Date

Signature

Je suis partenaire ou je propose que des démonstrations (pas de vente) : emplacement gratuit

Quatre pièces sont à joindre, seuls les dossiers complets seront étudiés, il ne sera pas fait de relance :

- Le règlement par chèque** à l'ordre de l' « AADEC »,
- 3 visuels minimum** de votre atelier et de vos produits : photos papier ou la référence de votre site Internet :
- Un justificatif de cotisation ou d'immatriculation récent** :
  - *Artisans* : justificatif d'inscription au registre des métiers,
  - *Agriculteurs* : un justificatif de cotisation à la MSA - *Auto entrepreneur* : justificatif de cotisation
  - *Artiste libre* : un document où apparaît le paiement de cotisations URSAFF de moins de 3 mois
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité** : carte d'identité, passeport....  
*Un registre des exposants nous est demandé par les services de la préfecture.*
- Une assurance responsabilité civile est indispensable**
- Une photocopie de votre D1 ou relevé d'URSSAF datant de moins de 3 mois ou pour les agriculteurs un relevé d'inscription à la MSA**

**Merci de retourner le dossier de candidature complet par courrier  
avant le 30 AVRIL 2020** (ou par email à manifestation@aadec.fr)

***Une réponse par mail sur votre candidature vous sera apportée au plus tard fin mai.***

*Tout désistement intervenant moins de 31 jours avant le début de la fête ne pourra faire l'objet d'un remboursement. (Sauf cas de force majeure soumis à l'appréciation de la par la commission).*

**Date**

**Signature**

# Règlement intérieur de la Fête des Paysans et Artisans des Entremonts en Chartreuse

## Objet :

La Fête des Paysans et Artisans des Entremonts vise à la **promotion des activités et savoir-faire de Chartreuse**. Elle est ouverte aux initiatives locales d'animation et participant au développement durable du territoire. Cette manifestation se veut conviviale, familiale, authentique et en phase avec la réalité du territoire.

## Exposants présents sur la manifestation :

La manifestation accueille trois types d'exposants :

- **Des artisans et des producteurs** qui commercialisent **leur propre production**.
- **Des artisans et producteurs** qui proposent **une découverte de leur métier** ou de leur entreprise mais ne commercialisent pas directement leurs produits sur leurs stands.
- **Des associations, des collectivités et des groupements** qui proposent **une animation en lien avec la vie locale**.

## Sélection des exposants :

Pour respecter les objectifs de la manifestation et faire correspondre le nombre de demandes aux places disponibles, une sélection des demandes d'exposants sera réalisée par le comité de sélection. Celui-ci comprend des représentants de l'association organisatrice, des artisans et des producteurs.

**Aucune installation non prévue et non validée par écrit au préalable par l'organisateur ne pourra se faire le jour même.**

## La sélection des artisans/producteurs se fera selon 5 critères :

- **La proximité géographique** et l'appartenance au massif de Chartreuse.
- **La commercialisation de sa propre production : la revente est INTERDITE**, dans le respect des déclarations sociales et fiscales en vigueur. Une police d'assurance en responsabilité civile est indispensable.
- **La réalisation le jour même d'une animation / démonstration en lien avec son activité.**
- **Nous demandons à chaque exposant de donner un lot pour la tombola des visiteurs**
- La diversité et le renouvellement des produits et services.

Pour permettre cette sélection, chaque candidat devra adresser un dossier de candidature **complet retourné dans les délais** auprès de l'AADEC.

**NB : La vente d'alimentaire à consommer sur place devra faire l'objet d'un accord spécifique auprès de l'AADEC.**

## Condition d'accueil:

L'AADEC se chargera préalablement de métrer au sol chaque emplacement selon un plan défini.

Les exposants seront accueillis le jour même dès 7h. **L'installation des stands devra être terminée pour 9 h.**

Les véhicules exposants ne pourront stationner dans le périmètre de la Fête, un parking leur sera réservé. La présence des artisans et producteurs est obligatoire durant **la durée intégrale de la Fête qui termine à 19h.**

**Les emplacements sont livrés nus, sans table, ni chaise, ni parasol.**

## Autres :

- **La demande d'électricité et/ou d'eau devra être au préalable motivée** par la réalisation d'une animation où l'utilisation de matériels indispensables (frigo, balance..).
- **Chaque exposant aura le souci de réduire sa production de déchets** par la limitation de l'usage du « jetable » et par le tri sélectif des déchets. Il laissera son emplacement propre à la fin de la fête.
- **Tout désistement intervenant le mois précédent la fête (sauf raison exceptionnelle justifiée) ne pourra faire l'objet d'un remboursement.**

**En déposant un dossier de candidature, chaque exposant s'engage à respecter ces règles.**

Date

Signature